

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 30 janvier 2018 à 20h30**

Etaient présents : Alain FONTAINE, Monique SAINT LEGER, Michel MEUNIER, Didier BEAUJOUAN, Nadine HAIE, Catherine CARTRY, Jean-Michel MARIE, Alain MOUROCOQ, Muriel LEBLANC, Patrick CARPOPHORE  
Etait absent : Gilles VARON

Ordre du jour : approbation du compte rendu des réunions du 24 octobre et 15 décembre – choix de l'entreprise pour les travaux du Chemin de Bernières – Autorisation de demandes de subventions (DETR et APCR) - questions et informations diverses.

Secrétaire de séance : Mme Saint-Léger

Les comptes rendus des réunions du 24/10/17 et 15/12/17 n'ayant pas fait l'objet d'observations sont approuvés.

**\* travaux de voirie et d'assainissement pluvial Chemin de Bernières :**

La réfection de voirie du Chemin de Bernières ne peut aujourd'hui être entreprise que partiellement compte tenu des travaux prévus par Enedis et la Communauté de Communes. Il a donc été admis d'y effectuer un rechargement au niveau de la partie la plus abîmée, en jonction avec la partie gérée par Dives sur mer, afin de remédier aux nombreux trous et déformations de chaussée. En même temps il sera réalisé de l'assainissement pluvial par busage de 150 m de fossés au niveau du double virage, permettant un croisement des véhicules et un meilleur écoulement des eaux pluviales. En aucun cas il ne s'agira d'un élargissement de voirie.

Trois entreprises ont été consultées pour ces travaux.

- choix de l'entreprise : l'entreprise Eurovia est la mieux disante pour la réalisation de l'ensemble des travaux, pour un prix de 17 494 €.

- demandes de subventions : ces travaux sont éligibles à la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) dotation d'État pour la partie voirie, et à l'APCR (aide aux petites communes rurales) par le Conseil Départemental pour le pluvial. Les aides sont au maximum de 30 % du coût des travaux.

Les travaux ne peuvent commencer avant accord des deux commissions concernées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de retenir l'entreprise Eurovia et de demander les subventions DETR et APCR.

**\* Questions et informations diverses :**

- plancher de la salle de la mairie : les travaux de reprise des malfaçons sont terminés. Les sommes perçues ont couvert l'intégralité du coût et des surcoûts.

- curage de fossés : le SIVU de travaux interviendra prochainement pour améliorer les bas côtés et fossés du Chemin des Eaux. Il conviendra ensuite de continuer sur les autres chemins, Goderie et Lieu Thil, qui ont beaucoup souffert des dernières intempéries.

- circulation sur le Chemin du lieu Thil : une demande d'un habitant de ce chemin propose de le mettre à sens unique pour une meilleure sécurité des usagers et riverains. Le danger n'apparaissant pas dans le seul croisement de véhicules, cette solution n'est pas satisfaisante sur le plan sécuritaire et induit d'autres risques. Il lui est préféré d'envisager les conditions d'une limitation de vitesse à 30km/h et la pose de panneaux incitatifs.

La séance est levée à 22h30

la secrétaire de séance, Monique Saint-Léger